

CONTRAT POUR L'ANNEE D'APPRENTISSAGE A PARIS (2010 - 2011)

Entre l'Association « arts et bien-être »

<http://www.acupuncture-formation.com>

sophmarchand@wanadoo.fr tel : 06 75 29 33 36 ou 01 42 29 30 02

et

M.....

adresse :

téléphone :

Courriel :

L'enseignement est élaboré par le docteur Daniel LAURENT
Docteur en Psychologie Clinique – spécialisé en médecine chinoise
Fellow du College of Traditional Chinese Acupuncture (GB)
Diplômé de l'Université de Hwa Kang (République de Chine)
Formateur de l'acupuncture traditionnelle, ancienne et véritable, depuis 1978
Auteur d'ouvrages de référence en médecine traditionnelle chinoise
est diffusé par Sophie MARCHAND, tradipraticienne.

Public concerné

Toute personne qui ressent la vocation de soigner et, ayant une dimension humaniste, est prête à s'engager dans un processus de qualité.

Le nombre de participants admis à suivre les cours est limité (10 personnes maximum).

Le niveau minimum requis pour aborder les cours est une sérieuse motivation.

Dans tous les cas, pour être accepté, il faut être entré en contact directement avec Sophie MARCHAND seule juge pour l'acceptation d'un candidat.

Un travail personnel important est indispensable après les séminaires.

Lieu des séminaires

Paris

Rythme et méthode de travail

Il nous est impossible d'indiquer avec précision le temps nécessaire à l'intégration personnelle des données d'un cours. Cela dépend des capacités intellectuelles et de la culture de chacun.

Ainsi le temps nécessaire quotidien à l'étude du contenu des cours est très variable. En effet, avec une bonne méthode d'apprentissage, vous pouvez faire en une heure ce que d'autres essayent péniblement de réaliser en dix heures ! C'est pourquoi, le système actuel qui érige le nombre d'heures de formation comme critère fondamental d'un apprentissage sérieux, n'est pas retenu par nous comme unique critère de qualité.

Certification

Le contrôle est permanent. En fin de chaque année vous recevrez une attestation de stages. Pour ceux qui ont assimilé les données indispensables, le passage en seconde ou troisième année est automatique. Pour ceux qui ont suivi la totalité de la formation, après un examen, ils pourront recevoir notre certification (diplôme international).

Produit final de la première année

En fin de première année, vous aurez connaissance de la physiologie de l'énergie, des trajets des méridiens, vous connaîtrez la localisation précise des points de commande. Vous saurez établir un bilan énergétique et corriger les principaux dysfonctionnements.

La seconde année

Elle se déroule en week-ends sur le même modèle que la première année.

A l'issue de cette seconde année, vous pourrez participer à un sage d'accomplissement au Vietnam, et y passer un diplôme.

la troisième année

Après ce cycle de base de deux années, si votre niveau est satisfaisant, que vous ayez effectué le cycle de base avec nous ou ailleurs, vous pourrez suivre des modules thématiques de troisième année qui sont aussi des modules de perfectionnement.

Les séminaires s'organisent autour d'études de cas pratiques.

Un examen clos la troisième année.

Vous serez en outre amené à suivre personnellement deux personnes et à rédiger un mémoire pour l'obtention de votre diplôme.

L'accomplissement

Vous pourrez également suivre des stages d'accomplissement auprès de praticiens dans le cadre du compagnonnage des métiers de la santé (les demandes sont examinées au cas par cas, et les conditions vous seront alors communiquées).

Participation financière pour l'année 2010 - 2011

Première année: 8 séminaires, soit 16 journées/150 euros soit un total de 2 400 euros.

Seconde année: 8 séminaires, soit 16 journées/150 euros soit un total de 2 400 euros.

Troisième année: 8 séminaires, soit 16 journées/150 euros soit un total de 2 400 euros.

Le voyage, le séjour et les frais du stage de trois semaines à Ho Chi Minh Ville (Vietnam) sont en sus. Renseignez vous des tarifs aériens, du prix et de la date exacte du prochain stage.

Redoublement d'une année: sur demande et sous réserve de place disponible, au même tarif.

Modalités particulières

Sauf en cas de force majeure dûment reconnue, toute année commencée est entièrement due.

Loi 90-579 du 4 Juillet 1990. L.920-13 : Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Signature du contrat (en double exemplaires)

Date, signature et mention "lu et approuvé"